### LIVRET D'ACCUEIL



**Année scolaire** 



2022-2023





### Le Groupe Scolaire Les Lauréats célèbre ses



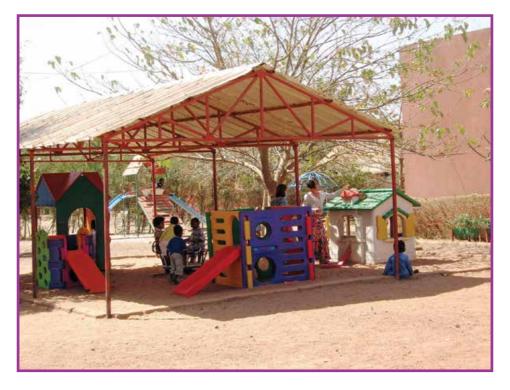


### SOMMAIRE

MOT DE LA DIRECTRICE	05
PETIT HISTORIQUE	06
PROGRAMME ET DIPLÔMES	07
LES 4 SECTIONS SCOLAIRES : L'ÉCOLE MATERNELLE	08
L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE	09
LE COLLÈGE	
LE LYCÉE	11
ADMISSIONS ET DÉPARTS	12
DROITS ET OBLIGATIONS.	13
LES ÉQUIPES : L'ÉQUIPE ADMINISTRATIVE	14
L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE	16
L'ÉQUIPE DE VIE SCOLAIRE	17
LE CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT	18
LES INSTANCES PÉDAGOGIQUES	19
LES INSTANCES ÉDUCATIVES.	20
LES REPRÉSENTANTS DES FAMILLES ET DES ÉLÈVES	21
NOUS JOINDRE	22







### MOT DE LA DIRECTRICE



Chers parents,

Le personnel du Groupe Scolaire Les Lauréats et moi-même vous souhaitons la bienvenue dans notre établissement.

Aux Lauréats l'enfant est placé au cœur de notre programme pédagogique. Notre rôle est de le rendre autonome, acteur de ses apprentissages, de le préparer à réussir ses projets d'avenir et de favoriser son ouverture sur le monde.

Cependant, le déroulement efficace de la scolarité de chaque enfant ne peut s'opérer sans la participation de ses parents. Ainsi, la communication régulière entre les familles et les partenaires de l'institution scolaire nous paraît un principe essentiel.

A ce titre, nous vous invitons à maintenir un dialogue constant avec l'équipe pédagogique et nous vous encourageons, dans la mesure de vos disponibilités, à participer à la vie de l'école.

En vous remerciant de la confiance que vous nous témoignez, nous vous prions d'agréer l'expression de nos sentiments dévoués.

#### **Amal Hajjar-Nassar**

Fondatrice et directrice du GSL Chevalier de l'Ordre du Mérite

## PETIT HISTORIQUE

Le Groupe Scolaire Les Lauréats a vu le jour à la rentrée 2002/2003 avec l'ouverture de la section maternelle et des classes élémentaires. Dès 2004, le collège accueillait ses premiers élèves, rapidement suivi par le lycée. Aujourd'hui, la continuité pédagogique est assurée de la maternelle au lycée pour un nombre toujours croissant d'élèves. Notre mission d'enseignement est articulée autour de cinq objectifs:

- 1. Rendre l'élève acteur de ses apprentissages,
- 2. S'ouvrir au monde et donner aux élèves les clefs de ce nouvel espace de connaissances,
- 3. Offrir un cadre de travail et de vie qui permette à chaque élève de s'épanouir dans la rigueur et la confiance et de grandir en révélant sa personnalité et tous ses talents,
- 4. Former les élèves à assumer pleinement leurs responsabilités citoyennes,
- 5. Faire de la classe un lieu où les élèves commencent à préparer leur avenir professionnel.

### PROGRAMME ET DIPLÔMES

Tous les niveaux d'enseignement dispensés au sein du Groupe Scolaire Les Lauréats appliquent le programme français et préparent donc les élèves aux diplômes français du brevet des collèges (DNB) et du Baccalauréat.

L'enseignement de la langue anglaise est renforcé afin d'apporter aux élèves cet outil indispensable pour leur avenir professionnel dans le monde actuel.

Pour les élèves en classe de CM2, l'établissement propose un accompagnement au passage du diplôme du CEP burkinabè pour les familles qui les souhaitent.

En parallèle du programme français, nous dispensons aux élèves du primaire un enseignement complémentaire de l'histoire du Burkina Faso en respect du programme officiel burkinabè

### L'ÉCOLE MATERNELLE

L'école maternelle va de la petite section (PS) à la grande section (GS) et couvre le cycle des apprentissages premiers (Cycle 1).

Elle permet aux jeunes enfants d'épanouir leur personnalité par l'éveil esthétique, la conscience de leur corps, l'acquisition d'habiletés et l'apprentissage de la vie en commun.

C'est à l'école maternelle que débute la prévention des difficultés scolaires et le dépistage des handicaps.



N.B: Les programmes indiquent comme objectifs des compétences à maitriser au terme de la troisième année de chaque cycle. Ils sont curriculaires, c'est-à-dire que des mêmes notions sont travaillées au cours de chaque année du cycle concerné. Chaque école est libre de mettre en place ses propres programmations, c'est-à-dire de décider de la manière dont elle permettra aux élèves de travailler, au cours des trois années de chaque cycle, les compétences visées, même si des repères annuels sont en cours d'élaboration.

#### L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

L'école élémentaire couvre le cycle des apprentissages fondamentaux (Cycle 2) et le cycle de consolidation (Cycle 3).

### Le cycle des apprentissages fondamentaux est constitué:

- Du cours préparatoire (CP),
- Du cours élémentaire première année (CEI)
- Du cours élémentaire deuxième année (CE2);

### Le **cycle de consolidation** est composé :

- Des cours moyen première année (CMI) et cours moyen deuxième année (CM2)
- De la classe de 6<sup>ème</sup> qui est la première année du collège

L'école élémentaire a pour objectif fondamental l'apprentissage des bases de la lecture, de l'écriture, du calcul, des sciences et de la technologie.

Elle permet à l'enfant d'affirmer sa conscience du temps, de l'espace, des objets du monde moderne et de son propre corps.

En outre, l'école élémentaire offre à ses élèves l'accès à d'autres cultures et une ouverture d'esprit au monde anglophone à travers l'enseignement de l'anglais en tant que langue seconde avec un renforcement substantiel au sein du GSI

#### LE COLLÈGE

Le collège comprend les classes de la 6<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup>.

Il regroupe les niveaux suivants:

- Le dernier niveau du cycle de consolidation (Cycle 3): classe de 6<sup>ème</sup>,
- Les trois niveaux du **cycle des approfondissements (Cycle 4)**: classes de 5<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>.



Le collège a pour mission:

- D'approfondir les apprentissages de l'école primaire dans toutes les disciplines,
- De parfaire la maîtrise du français langue première de l'école,
- De renforcer l'apprentissage de l'anglais,
- D'introduire l'enseignement d'une deuxième langue vivante à partir de la 5<sup>ème</sup>.

Le collège prépare au **Diplôme National du Brevet (DNB)** du programme scolaire Français

#### LE LYCÉE

Le lycée regroupe les classes de 2nde, lère et Terminale.

Il assure aux élèves une solide formation générale autorisant la poursuite ultérieure de leurs études.

Il cultive les capacités de travail personnel, de raisonnement, de jugement, de communication, de travail en équipe et de prise de responsabilités.

Le lycée prépare au Baccalauréat du second degré, selon le choix de spécialités d'enseignement effectué par le candidat en classe de lère

La classe de seconde générale et technologique est une classe dont les enseignements sont communs à tous avec des options obligatoires et d'autres facultatives Le **Groupe Scolaire Les Lauréats** propose les spécialités suivantes pour ses élèves du Lycée:

- Anglais, langue, littérature et culture;
  Histoire-géographie,
- · Sciences économiques et sociales;
- · Mathématiques;
- · Physique-chimie;
- Sciences de la vie et de la terre (SVT).



### ADMISSIONS ET DÉPARTS

#### Les conditions d'admission:

Les enfants qui ont atteint l'âge de 3 ans peuvent être admis à l'école maternelle.

Un entretien avec la Directrice ou l'Adjointe, en présence de l'enfant est obligatoire.

À partir de la grande section, les nouveaux élèves devront passer un test de placement.

À l'âge de 6 ans, ils commencent l'école élémentaire.

#### Les conditions de départ/radiation:

Lorsqu'un élève doit quitter définitivement l'école, les parents doivent le signaler par écrit à la direction de l'établissement qui leur remettra un certificat de radiation ainsi que le dossier de leur enfant.

Ces documents sont indispensables pour l'inscription dans sa future école.

### DROITS ET OBLIGATIONS

Les obligations des élèves consistent à accomplir les tâches inhérentes à leurs études. Elles incluent l'**assiduité et le respect des règles** de fonctionnement et de la vie collective de l'Établissement (Voir Règlements intérieurs de l'École Primaire et celui du Collège/Lycée).

Les parents d'élèves sont membres de la communauté éducative. Leur participation à la vie scolaire et le dialogue avec les enseignants, la Directrice et les autres personnels de l'école sont une nécessité pédagogique.

Ils participent, par leurs représentants, aux conseils d'établissement, aux conseils de l'Association des Parents d'Élèves (APE) et aux conseils de classe.

Les enseignants sont responsables de l'ensemble des activités scolaires des élèves. Ils travaillent au sein d'équipes pédagogiques, apportent une aide au travail personnel des élèves et en assurent le suivi. Ils procèdent à leur évaluation ainsi qu'à leur surveillance.

# L'ÉQUIPE ADMINISTRATIVE

### La directrice générale : Mme Amal Hajjar Nassar

La Directrice assume l'autorité administrative, pédagogique, éducative et morale sur l'ensemble de l'établissement, dont elle fixe et répartit le budget de fonctionnement. Elle est l'interlocutrice des pouvoirs publics, des collectivités locales, des organisations professionnelles et veille à promouvoir la qualité et la diversité de l'offre éducative en développant des partenariats avec le monde économique, social et culturel

Contact: sur rendez-vous ou par e-mail: leslaureats@yahoo.fr

#### Le proviseur:

#### M. Romain Gautier

organise et supervise fonctionnement du collège et du lycée (administration, ressources humaines, sécurité, hygiène, conditions d'accueil et de vie collective, discipline...), Il anime et oriente les activités scolaires et extra scolaires (emplois du temps, gestion des salles, examens...) en concertation avec l'ensemble de la communauté éducative, Il met en œuvre les nouvelles réformes et veille à l'application du programme français, Il est en relation avec les autorités hiérarchiques et administratives, le personnel, les élèves et les parents d'élèves pour créer les conditions d'un fonctionnement harmonieux de l'établissement.

Contact: sur rendez-vous ou par e-mail: rl.gautier@outlook.fr

# L'ÉQUIPE ADMINISTRATIVE

Les adjoints de direction:

#### **Mme Agnès Neyertz**

conseillère et maître-formateur, elle assure le pilotage pédagogique, anime et coordonne l'équipe de l'école maternelle et élémentaire. Elle veille à l'application des programmes officiels et au suivi du projet d'école. Elle prend en charge la formation des enseignants.

#### **Mme Maïmouna Sambo**

chargée de cours en CMI, elle est également la directrice adjointe, elle assiste la directrice, à temps partiel, dans ses tâches de gestion. La coordinatrice de la maternelle: **Mme Elsie Djéquimdé** 

veille à l'application des programmes officiels, au suivi des projets de classes et de cycle 1. Elle assure la liaison entre l'école maternelle et l'école primaire.

Les comptables:

#### Mmes Inès Ilboudo, Adissa Compaoré

Les comptables veillent à la bonne exécution du budget, assurent la gestion économique et matérielle de l'établissement, tiennent la caisse et préparent les états financiers.

Elles enregistrent les inscriptions et les réinscriptions et s'assurent du recouvrement à bonne date des frais et des droits de scolarité

# L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

#### Le professeur principal

Coordinateur des professeurs de la classe, le Professeur principal centralise les informations concernant les élèves, veille à la bonne organisation de leur travail et anime les heures de vie de classe (heures de régulation, de médiation, d'information et de méthodologie). Il accueille les élèves le jour de la rentrée, les informe sur le déroulement des cours et reste à leur disposition tout au long de l'année. Il reçoit les parents pour faire le point sur la scolarité des élèves. En matière d'orientation, il recueille les vœux des familles et engage un dialogue constructif avec elles.

Contact: Carnet de correspondance, e-mail et sur rendez-vous.

#### Les professeurs de classe

Les professeurs dispensent l'enseignement des diverses disciplines, suivent l'évolution des élèves, évaluent leur travail et les préparent aux examens.

Contact: Carnet de correspondance, email et sur rendez-vous.

#### Les documentalistes

mettent à la disposition des élèves et des professeurs les documents et informations dont ils ont besoin. Ils aident les élèves à apprendre les méthodes de recherche et de travail sur documents (préparation d'exposés, travail individuel ou en groupe). Ils veillent au bon fonctionnement du centre de documentation et d'information.

# L'ÉQUIPE DE VIE SCOLAIRE

Conseiller principal d'éducation (CPE)

Le conseiller principal d'éducation (CPE) est responsable du service de vie scolaire et de la prise en charge des élèves en dehors de la classe. Il entretient avec eux une relation d'aide, de suivi et d'écoute et exerce ses responsabilités dans les trois domaines suivants :

- Fonctionnement de l'établissement: organisation de la vie collective quotidienne, hors du temps de classe (études, contrôle de la fréquentation scolaire, sorties des élèves, respect des règles de vie en collectivité, sécurité);
- Collaboration avec le personnel enseignant: travail en liaison étroite avec les professeurs, mais aussi le personnel de direction afin d'assurer le suivi des élèves
- Animation éducative: création des conditions du dialogue dans l'action éducative, organisation de la concertation et de la participation des différents acteurs à la vie scolaire au sein de l'établissement (élèves entre eux, élèves et professeurs, familles et professeurs).

Contact: Carnet de correspondance et sur rendez-vous.

L'infirmière:

L'infirmière scolaire reçoit les élèves malades, prodigue les premiers soins et informe les familles en cas d'urgence.

Contact: Sur place et sur rendez-vous.

Réception, accueil et secrétariat:

Outre le courrier et les travaux administratifs, la secrétaire et la réceptionniste assurent une mission d'accueil et d'information et font office d'intermédiaire entre les services de l'établissement et les élèves ou leurs parents, qui peuvent en obtenir tous les renseignements utiles.

Contact: Sur place et par téléphone au 25374202.

## LE CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

#### **Mission:**

Le Conseil d'établissement est l'organe principal qui gère les affaires de l'établissement, qu'il s'agisse de l'école, du collège ou du lycée. Il est tenu informé du budget, adopte les dispositions indispensables au fonctionnement du collège et du lycée et émet un avis sur toutes les questions pédagogiques et éducatives.

Il propose chaque année un rapport de fonctionnement pédagogique et un bilan d'étape du projet d'établissement.

#### **Composition:**

Le Conseil d'établissement est une instance tripartite composée en nombre égal de membres de droit représentant la Direction, de représentants des personnels et de représentants des parents d'élèves et des élèves.

S'y ajoutent des membres siégeant à titre consultatif.

## LES INSTANCES PÉDAGOGIQUES

#### École maternelle et école élémentaire:

Le conseil des maitres est composé de la directrice ou de son adjointe, qui préside les réunions, et de l'ensemble des maîtres affectés à l'école. Il peut inviter des membres du réseau d'aides spécialisées intervenant dans l'école.

Le conseil des maîtres donne des avis sur tout problème concernant la vie de l'école. Un conseil de cycle est constitué pour chaque cycle des écoles maternelle et primaire.

Le conseil des maitres décide et définit les axes du projet d'école sous l'impulsion de la directrice, ou son adjointe.

#### Collège et Lycée:

#### Le conseil des professeurs :

Le Conseil des professeurs se réunit chaque fois que nécessaire pour évoquer la vie de la classe et donner une évaluation générale des résultats scolaires des élèves.

#### Le conseil d'enseignement :

Dans chaque discipline, le Conseil d'enseignement a pour rôle essentiel la réflexion pédagogique à propos de l'enseignement dispensé.

#### Le conseil de classe :

Le Conseil de classe se réunit chaque trimestre pour examiner le profil pédagogique de la classe, évaluer l'organisation du travail personnel de chaque élève, son comportement et ses résultats, guider les choix d'études et émettre un avis sur les décisions d'orientation.

### LES INSTANCES ÉDUCATIVES

#### La commission éducative:

La Commission éducative a une double fonction de prévention:

- Rechercher une réponse éducative personnalisée à la situation d'un élève dont le comportement est inadapté aux règles de vie dans l'établissement,
- Donner un avis sur la politique générale de prévention de la violence, du harcèlement et des discriminations au sein de l'établissement.

#### Le conseil de discipline:

Le Conseil de discipline est chargé de statuer sur les cas les plus graves de manquements à la discipline et aux obligations scolaires. Il peut aller jusqu'à prononcer une exclusion définitive de l'élève, avec ou sans sursis.

#### Les délégués des parents:

Les délégués des parents interviennent et donnent leur avis au nom de tous les parents sur les sujets ayant trait au fonctionnement de l'enseignement, à la vie éducative et aux activités extrascolaires. À la demande des parents concernés, ils peuvent aussi intervenir en faveur d'un élève ayant des difficultés au sein de l'établissement.

#### Les délégués de classe:

Les délégués de classe sont les porte-parole des élèves vis-à-vis des adultes, notamment lors des conseils de classe, et pour aborder des problèmes collectifs: discipline, organisation de la classe, violence...

Ils bénéficient d'une formation définissant leur rôle et leur domaine de compétence. Ils peuvent réunir leurs camarades pour dialoguer ou pour s'informer sur des sujets préoccupant l'ensemble des élèves.

### LES REPRÉSENTANTS DES FAMILLES ET DES ÉLÈVES

#### L'association des parents d'élèves:

L'Association des parents d'élèves a pour but de soutenir la Direction du groupe scolaire Les Lauréats dans son effort de gestion. Elle est en particulier chargée de:

- Participer à l'organisation des manifestations propres à faciliter les relations entre l'administration, le corps enseignant et éducatif et les élèves,
- Contribuer à l'information des parents sur les activités et le fonctionnement du groupe scolaire Les Lauréats,
- Stimuler et encourager les élèves dans leurs activités d'éducation et de formation,
- Faire toute suggestion concernant la vie de l'établissement (hygiène, sécurité, activités parascolaires, sorties et voyages pédagogiques, activités sportives ou culturelles ...).

N.B. La pédagogie n'est pas du ressort de l'Association des parents d'élèves (APE), qui ne peut intervenir dans ce domaine que par les moyens qu'elle met à la disposition de la Direction pour en assurer la gestion. De même, l'Association ne peut poursuivre aucun but lucratif et s'interdit toute préoccupation religieuse ou politique.

### NOUS JOINDRE

#### Adresse:

1508, avenue Pascal-Zagré - Ouaga 2000.



#### Secrétariat:

Tel: 25.37.42.02

Email: secretariatlaureats@gmail.com

#### **Direction:**

Directrice générale : leslaureats@yahoo.fr

Le proviseur : rl.gautier@outlook.fr

#### Sur l'Internet:

www.leslaureats.net

### 100% DE RÉUSSITE AU BACCALURÉAT FRANÇAIS DEPUIS L'ANNÉE 2015

